



Location meublée aux frais réels

Par **Ceky**, le **30/05/2019** à **17:47**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Propriétaire d'un petit appartement loué en meublé, je suis passée aux frais réels en raison de travaux très importants réalisés sur l'immeuble. Puis-je déclarer l'ensemble de ces frais sur l'exercice 2018 puisque j'ai acquitté ces frais en 2018 sur mes charges de copropriété ou suis-je obligée d'étaler sur plusieurs années?

MERCI marque de politesse[smile4]